

Original : anglais

NOTES SUR LES QUESTIONS ESSENTIELLES QUE LE COMITÉ PERMANENT POUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION (STACFAD) ABORDERA PAR CORRESPONDANCE

1. Rapports du Secrétariat

1.1 Rapport administratif 2020

Celui-ci sera disponible sous la référence STF-201.

1.2 Rapport financier 2020

Celui-ci sera disponible sous la référence STF-202.

1.3 Examen des progrès réalisés en ce qui concerne le paiement des arriérés de contributions et les droits de vote

Cette information sera disponible sous la référence STF-204.

Ces rapports sont fournis à titre d'information et seront considérés par le STACFAD comme étant adoptés, à moins qu'une CPC ne s'y oppose

2. Assistance aux CPC en développement et identification du mécanisme de financement du Fonds de participation aux réunions et d'autres activités de renforcement des capacités

Il peut être nécessaire de prendre des décisions sur la base des travaux du VWG-SF, voir le point 6 ci-dessous.

3. Examen des implications financières des mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT proposées

4. Examen des implications financières des demandes du SCRS

5. Examen d'autres programmes/activités qui pourraient nécessiter un financement extrabudgétaire ou supplémentaire

Avis du SCRS - PLE-104

Les activités de recherche du SCRS nécessitant un financement pour 2021 sont disponibles sous la référence STF-209.

6. Examen des progrès accomplis par le Groupe de travail virtuel sur une position financière durable (VWG-SF)

Le rapport du Groupe de travail est disponible sous la référence STF-205 et met en évidence les questions qui nécessitent une décision.

7. Examen du budget et des contributions des Parties contractantes pour la période 2021

*Un budget révisé pour 2021 a été diffusé par le Secrétariat le **26 août 2020**, et une version modifiée tenant compte des commentaires reçus sera publié le **1er octobre 2020**. Celui-ci est disponible sous la référence STF-203. Le budget eBCD est disponible sous la référence STF-207.*

8. Recommandations à la Commission sur la base des conclusions exposées ci-dessus

Le Président du STACFAD fournira un résumé écrit des conclusions du Comité qui doivent être approuvées ou adoptées par le Comité et ensuite par la Commission.